Presse écrite FRA

LA MONTAGNE

Famille du média : **PQR/PQD**
(Quotidiens régionaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **514000**

Sujet du média :
Actualités-Infos Générales

Edition : **08 fevrier 2023 P.7**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **746**

TRIBUNAL DE COMMERCE ■ **Les procédures collectives en forte hausse en 2022 touchent de jeunes entreprises**

La trésorerie n'était pas suffisante

Le tribunal de commerce de Cusset, dont le territoire de compétence couvre 70 % du département, a vu une hausse des redressements et liquidations judiciaires en 2022.

Denis Lorut
denis.lorut@centrefrance.com

L'audience solennelle du tribunal de commerce de Cusset s'est déroulée sous la présidence de Michel Trompeau. Élu à ce poste depuis trois ans, il est assisté de treize juges dont deux ont été réélus : Véronique Michot et Luc Boissonet.

Un ressort de 228 communes. « Tous deux sont issus du bassin d'activité de Moulins, car rappelons-le, notre tribunal couvre plus de 70 % du département et nous avons besoin de représentants de toutes ces zones d'activité », a souligné le président Trompeau avant de rappeler que dans cette équipe « d'une efficacité remarquable, il ne faut pas oublier que tous ces juges assument leurs missions bénévolement. »

Le ressort territorial du tribunal de Cusset couvre les bassins de Vichy et de Moulins soit 228 communes.

Des jugements reconnus. « Cette justice commerciale est une justice rapide, qui ne coûte pas cher... mais ce n'est pas pour autant une justice au rabais. Les juges font un travail remarquable, la meilleure preuve en est le

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

JURIDICTION. Les chefs d'entreprise ont été plus nombreux à franchir la porte du tribunal de commerce en 2022. PHOTO DOMINIQUE PARAT

très faible taux d'appel des jugements rendus par notre juridiction, a complété Michel Trompeau. Sur ces 321 jugements rendus ces deux dernières années, la cour d'appel de Riom n'a infirmé que 12 de ces jugements et pour d'autres, seul le quantum des sanctions a été modifié. Ce qui prouve le sérieux du travail accompli par les juges. »

1.345 entreprises pour 677 radiations. Au 31 décembre 2022, il y avait 12.988 entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés, hors société civile immobilière (SCI).

Le greffe a procédé à l'immatriculation, toujours hors SCI, de 1.345 entreprises contre 677 radiations.

En contentieux général, le tribunal de Cusset a rendu 162 jugements de toute nature contre 159 en 2021.

« Le stock des dossiers en cours reste très faible ce qui permet un rendu des jugements rapide, environ trois mois », a souligné le président.

Procédures collectives. En 2022, il y a eu 21 ouvertures de redressement judiciaire contre 13 en 2021, et 83 liquidations judiciaires contre 46 en 2021. Le nombre de sauvegardes reste stable à deux procédures. « La totalité des procédures collectives représente tout de même une augmentation de 73,77 %. Alors qu'à l'échelon national, le nombre de défaillances accuse une hausse de plus de 50 % par rapport à 2021 », a détaillé le président.

Recouvrements de créances et décisions en hausse. Le président Trompeau a signé 301 injonctions de payer contre 215 en 2022 ce qui représente une augmentation de 40 % et le total des ordonnances présidentielles est de 729, contre 614 l'an passé, représente une augmentation totale de près de 18 %.

Les explications de la hausse. « Cette hausse des procédures collectives ainsi que les ordonnances présidentielles sont dues au fait que beaucoup d'entreprises étaient fragilisées avant la crise du Covid et maintenant qu'elles doivent faire face aux premiers remboursements, la trésorerie n'est pas suffisante, a souligné le président du tribunal de commerce. Il est à noter que ce sont de jeunes entreprises qui se trouvent en grandes difficultés. Elles ont été créées pour la plupart entre 2019 et 2021, donc en pleine crise Covid. Le cap fatidique des trois ans pour pérenniser la vie d'une entreprise a bien du mal à se faire oublier. »

Prévention. Michel Trompeau a indiqué que Jean-Louis Grenier, qui était le consultant expert juridique de la Cellule d'aide à la restructuration des entreprises de l'Allier, (CARE 03), a mis un terme à sa mission, au milieu de l'année 2022 : « je le remercie du travail accompli, notamment pour avoir accompagné les dirigeants lors de leur venue en salle du conseil qui est toujours un moment difficile à appréhender. CARE 03 continue et a confié cette mission à l'Association EGEE, qui est composée de retraités dynamiques, qui vont œuvrer avec les juges de la prévention. » ■

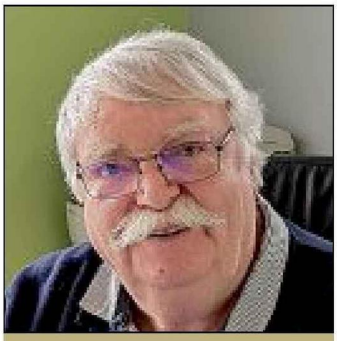

Beaucoup d'entreprises étaient fragilisées avant la crise du Covid

MICHEL TROMPEAU. Président du tribunal de commerce de Cusset.

206530 EGEE - CISION 8811354600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.